

RÈGLEMENT DE VISIONS DU RÉEL ÉDITION 2017 FESTIVAL INTERNATIONAL DE CINÉMA NYON

1. CHOIX DE PROGRAMMATION

Visions du Réel, Festival international de cinéma Nyon, se distingue par deux composantes :

D'un côté le «réel», c'est-à-dire le monde physique mais aussi la perception que les êtres humains en ont. Dans le «réel», l'objectivité et la subjectivité se confondent. Le «réel» est ce que l'on voit, écoute, hume, touche, mais aussi ce que ces perceptions renvoient à l'esprit : l'idée du réel. Le «réel» est ainsi la réalité et l'imaginaire qui l'accompagne.

De l'autre côté les «visions». La vision est plus qu'un regard, c'est avoir un projet pour le monde. Avoir une vision n'est en effet pas seulement poser un regard sur les choses, mais aussi les élaborer, les confronter, les évaluer. C'est capter, imaginer dans le présent, les traces d'une évolution future.

Ces deux termes réunis sont bien plus qu'une constatation phénoménologique du monde : ils en sont l'interprétation profonde à l'échelle humaine, à la fois dans la diversité des esprits créateurs et dans leur unité.

Sur la base de ces prémisses théoriques, le Festival Visions du Réel programme des œuvres qui, par leurs choix formels et esthétiques, donnent des descriptions et des interprétations personnelles et singulières des réalités passées et présentes.

Les films sélectionnés – narrations classiques, films expérimentaux, essais, journaux intimes, œuvres issues de l'art contemporain, films de famille, enquêtes historiques ou encore récits fragmentaires – se jouent des frontières académiques et disposent des genres, en y intégrant des figures de style, des montages, issus tant du «cinéma direct» que de mises en scène inspirées de la fiction.

Les critères adoptés par le Directeur artistique de Visions du Réel et son comité de sélection sont le respect des personnes filmées et du spectateur, la profonde implication du cinéaste dans son travail et la nécessité d'exister du film même. L'originalité des projets, la cohérence entre le sujet choisi et la forme adoptée pour le représenter, le traitement du temps à travers le montage et la mise en scène, la composition du cadre, la beauté des plans en sont d'autres...

L'un des désirs profonds du Festival est également le souhait de mélanger les exigences des professionnels avec celles d'un public plus vaste, dans la conviction que le «cinéma du réel» est aujourd'hui la forme contemporaine la plus originale et en même temps la plus accessible d'art.

2. SECTIONS **SECTIONS COMPÉTITIVES**

COMPÉTITION INTERNATIONALE

Elle est composée des trois sections – Compétition longs métrages, Compétition moyens métrages et Compétition courts métrages – qui présentent le meilleur de la production documentaire contemporaine. Seuls les films présentés en première mondiale, internationale ou européenne sont acceptés. Une considération particulière est accordée aux films en première mondiale.

REGARD NEUF

Une section qui privilégie la découverte de nouveaux talents en offrant une sélection de premiers longs métrages. Seuls les films présentés en première mondiale, internationale ou européenne sont acceptés. Une considération particulière est accordée aux films en première mondiale.

HELVÉTIQUES

Une sélection de longs et moyens métrages (co)produits par la Suisse. Seuls les films présentés en première mondiale, internationale ou européenne sont acceptés. Une considération particulière est accordée aux films en première mondiale.

PREMIERS PAS

Une section consacrée à des premiers courts métrages issus d'écoles de cinéma. Seuls les films présentés en première mondiale, internationale ou européenne sont acceptés. Une considération particulière est accordée aux films en première mondiale.

GRAND ANGLE

Une sélection du meilleur du cinéma mondial contemporain destinée à faire découvrir au grand public, au moins en première suisse, des films de cinéastes renommés présentés ou non dans d'autres grands festivals internationaux.

SECTIONS NON-COMPÉTITIVES

ATELIERS

Des hommages consacrés à des cinéastes reconnu.e.s dans le domaine de la création documentaire. Les Ateliers comprennent des rétrospectives et des masterclass ouvertes au public.

MAÎTRE DU RÉEL

Section consacrée à l'œuvre d'un.e cinéaste reconnu.e mondialement et à qui sera décerné un prix à la carrière. Cette section comprend une rétrospective et une masterclass ouverte au public.

FOCUS

Panorama de la production contemporaine d'un pays émergent du Sud ou de l'Est, le Focus se distingue par deux composantes : l'une liée au programme du Festival, l'autre au Doc Outlook – International Market (DOCM). Réalisée en collaboration avec la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) de la Confédération Suisse et le fonds visions sud est, cette section présente, d'une part, une sélection de films du pays invité et, d'autre part, le DOCM organise des conférences, un pitching de projets de films issus de ce même pays et des rencontres de coproduction.

SÉLECTION DOC ALLIANCE

Une sélection de trois films parmi ceux proposés par les sept festivals faisant partie de Doc Alliance.

3. SÉLECTION

Le Directeur artistique du Festival choisit les films du programme officiel, assisté par un comité de sélection formé d'experts suisses et étrangers.

Le Directeur artistique du Festival décide de la section dans laquelle le film sera présenté.

Le Festival peut retenir un certain nombre de films non sélectionnés pour les proposer aux acheteurs et professionnels dans le cadre de la Media Library du DOCM. Ces films font l'objet d'un catalogue séparé et peuvent être visionnés dans la Media Library (vidéothèque réservée aux accrédités). La participation de ces films à la Media Library est payante (cf. Terms & Conditions de la Media Library).

Les films programmés du Festival sont inclus gratuitement à la Media Library. Les acheteurs et les professionnels peuvent les visionner dans la Media Library.

4. FILMS ADMIS

Tous les films admis aux sections compétitives de Visions du Réel (Compétition Internationale, Regard Neuf, Helvétiques, Premiers Pas et Grand Angle) doivent être livrés en format DCP. Les autres supports ne sont pas acceptés.

La Compétition Internationale est ouverte aux films de :

- court métrage (jusqu'à 30')
- moyen métrage (entre 31' et 60')
- long métrage (plus de 60')

qui

- a) ont été terminés dans les 12 mois précédant le Festival,
- b) sont présentés en première mondiale, internationale ou européenne. Une considération particulière est accordée aux films en première mondiale.

La section Regard Neuf est ouverte aux films de :

- long métrage (plus de 60')

qui

- a) sont des premiers films,
- b) ont été terminés dans les 12 mois précédant le Festival,
- c) sont présentés en première mondiale, internationale ou européenne. Une considération particulière est accordée aux films en première mondiale.

La section Helvétiques est ouverte aux films de :

- moyen métrage (entre 31' et 60')
- long métrage (plus de 60')

qui

- a) ont été produits ou coproduits par la Suisse,
- b) ont été terminés dans les 12 mois précédant le Festival,
- c) sont présentés en première mondiale, internationale ou européenne. Une considération particulière est accordée aux films en première mondiale.

La section Premiers Pas est ouverte aux films de:

- court métrage (jusqu'à 30')

qui

- a) ont été produits dans le cadre d'une école de cinéma,
- b) ont été terminés dans les 12 mois précédant le Festival
- c) sont présentés en première mondiale, internationale ou européenne. Une considération particulière est accordée aux films en première mondiale.

La section Grand Angle est ouverte aux films de:

- long métrage (plus de 60')

qui

sont présentés au moins en première suisse.

Le Festival présente également quatre sections non-compétitives : Ateliers, Maître du Réel, Focus et Doc Alliance. Ces sections ne sont pas ouvertes aux inscriptions et sont programmées par la direction artistique.

Définitions applicables aux films présentés en première :

- **Première mondiale** : le film n'a jamais été projeté auparavant ni diffusé à la télévision ni sur internet.
- **Première internationale** : le film a été projeté uniquement dans le pays de sa production majoritaire et n'a jamais été diffusé à la télévision ni sur internet.
- **Première européenne** : le film a été projeté dans un pays extra-européen, mais jamais en Europe, exception faite du pays de sa production majoritaire. Il n'a jamais été diffusé à la télévision ni sur internet.
- **Première suisse** : le film a été projeté hors du pays de sa production majoritaire et en Europe, mais jamais en Suisse. Il n'a jamais été diffusé à la télévision ni sur internet.

La production qui soumet un film à la sélection du Festival doit le tenir informé d'éventuelles projections. Une fois le film sélectionné, elle s'engage à ne plus le présenter, le télédiffuser ou le rendre accessible sur internet avant la clôture du Festival.

5. INSCRIPTION ET ENVOI DES FILMS POUR LA PRÉSÉLECTION

Tous les films envoyés pour la présélection doivent être inscrits en ligne au moyen du formulaire d'inscription.

Un montant de CHF 20.– sera perçu pour chaque film inscrit. L'inscription est considérée comme terminée une fois ledit montant encaissé par le Festival.

Le Festival se réserve le droit de disqualifier un film sans remboursement des frais d'inscription si celui-ci ne répond pas aux critères d'éligibilité mentionnés dans le Règlement.

Pour le visionnage du film, un lien internet protégé d'un mot de passe et valide jusqu'à la fin du mois d'avril 2017 doit être fourni. Il est également possible d'envoyer deux copies DVD du film en mentionnant sur la fourre le titre du film et le nom de la personne de contact à l'adresse suivante et dans les délais d'inscription (le cachet de la poste faisant foi) :

**Visions du Réel
Programme
Place du Marché 2
1260 Nyon
Switzerland**

Attention : pour les DVDs venant de l'étranger, prière d'ajouter sur le colis la mention : «No commercial value. For cultural purposes only». La valeur mentionnée sur le paquet ne doit pas excéder €10.

Pour les DVDs, les frais d'assurance et de transport sont à la charge de l'expéditeur, y compris ceux liés aux transitaires et aux douanes, pour l'importation comme pour l'exportation.

Les DVDs des films sélectionnés pour le Festival ne sont pas renvoyés. Une fois le Festival terminé, ils feront partie des archives du Festival. Les DVDs des films non sélectionnés seront détruits trois mois après le Festival.

Les films envoyés pour la présélection doivent être en version originale et sous-titrés en anglais ou français. Les DVDs ou liens de visionnement devront parvenir à Visions du Réel au plus tard le 20 janvier 2017.

Délais d'inscription

- **10 octobre 2016** pour les films terminés d'ici fin septembre 2016
- **8 janvier 2017** pour les films terminés d'ici fin février 2017

Il est impératif qu'à ces dates le formulaire d'inscription en ligne ait été rempli et les frais d'inscription encaissés.

6. CONFIRMATION DES FILMS SÉLECTIONNÉS

À partir du 10 octobre 2016 commence le travail de sélection des films.

Si un film retient l'intérêt du comité de sélection, la production reçoit un avis de présélection.

Les films qui ne sont pas retenus reçoivent un avis de refus, mais s'ils sont considérés intéressants pour la Media Library, les productions reçoivent une invitation à s'inscrire à la Media Library (cf. Terms & Conditions de la Media Library).

Un avis de sélection définitive (avec indication de la section) est adressé par e-mail au producteur ou au cinéaste au plus tard à la fin du mois de février 2017. La sélection officielle sera annoncée lors de la conférence de presse en mars 2017. Il est interdit de communiquer la sélection du film à des tiers avant cette date.

Tous les films sélectionnés seront ajoutés gratuitement à la Media Library, une plateforme protégée disponible en ligne pour tous les professionnels accrédités (cf. Terms & Conditions de la Media Library).

7. DOCUMENTATION POUR LES FILMS SÉLECTIONNÉS

Pour chaque film sélectionné, le matériel ci-dessous doit être envoyé après réception de l'avis de sélection. Visions du Réel se réserve le droit d'utiliser ce matériel pour la promotion du film et du Festival.

- Au moins 3 photos du film (images numériques, 10 cm x 15 cm, 300 DPI, JPG)
- Une photo de la/des réalisatrice.s et/ou du/des réalisateur.s (images numériques, 10 cm x 15 cm, 300 DPI, JPG)
- Une liste des dialogues avec timecodes en anglais et/ou en français
- Deux DVDs ou un lien protégé de la version définitive du film en haute qualité avec sous-titres en anglais
- Un lien vers le trailer du film d'une durée de trois minutes max. disponible en streaming (sur Vimeo, Youtube, Dailymotion, etc.)
- Un titre international (qui sera utilisé par le Festival pour toute communication interne et externe)
- Affiches, flyers et autre matériel de promotion

8. VERSION ET SOUS-TITRES

Les films sélectionnés dans les sections compétitives sont projetés en version originale sous-titrée en anglais et en français.

La production doit fournir le sous-titrage en anglais gravé sur la copie du film, et ce à sa charge.

Le sous-titrage en français, s'il existe, doit être fourni également gravé sur la copie ou sous forme de fichier annexe. Dans le cas où il n'existe pas, le Festival se charge de réaliser un sous-titrage électronique en français. Ce sous-titrage en français reste la propriété de la société qui les réalise.

9. DÉLAI DE RÉCEPTION DE LA COPIE DE PROJECTION

La copie de projection (DCP) du film sélectionné doit parvenir à Visions du Réel au plus tard le 31 mars 2017. Cette date limite doit impérativement être respectée.

10. FRAIS DE TRANSPORT DE LA COPIE DE PROJECTION

Les frais d'envoi et d'importation en Suisse sont à la charge de l'expéditeur.

Pour le retour de la copie de projection, le Festival prend à sa charge les frais d'exportation de Suisse et les frais de transport jusqu'au destinataire, à l'exclusion de tout autres frais (frais de réimportation, TVA, magasinage, etc.).

11. RESPONSABILITÉ DU FESTIVAL

Le Festival assure la copie de projection dès son arrivée au bureau du Festival et jusqu'à sa réexpédition. Au cas où une copie de projection devait être perdue ou endommagée pendant le Festival, Visions du Réel prend en charge les frais d'une nouvelle copie standard, selon les tarifs en vigueur.

12. OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS

Les films des sections compétitives (Compétition Internationale, Regard Neuf, Helvétiques, Premiers Pas et Grand Angle) sont mis à disposition du Festival gratuitement et sans contrepartie par leurs ayants droits.

Aucun film ne peut être retiré du Festival après la confirmation suivant l'avis de sélection définitive par e-mail de sa participation à Visions du Réel.

La production confirme que tous les droits d'images des personnes filmées ont été respectés.

13. DÉBATS

La première projection des films présentés dans les sections Compétition Internationale, Regard Neuf, Helvétiques, Premiers Pas et Grand Angle est suivie d'un débat avec le public. Les réalisateurs.trices des films sélectionnés dans ces sections doivent être présents au débat qui suit la projection de leur film.

Tous les cinéastes des films au programme sont quotidiennement invités à participer à des discussions dans le cadre du Forum. Ces discussions animées par des spécialistes et en présence du public, porteront sur des aspects éthiques et esthétiques des films.

14. PROGRAMMATION

La programmation des films sélectionnés est décidée par le Directeur artistique du Festival. Cette décision est immuable.

Chaque film peut être diffusé dans le cadre du Festival à plusieurs reprises.

15. INVITATION

Les cinéastes dont les films sont sélectionnés dans les sections Compétition Internationale, Regard Neuf, Helvétiques, Premiers Pas et Grand Angle sont invités à Nyon :

- 3 jours s'ils viennent de Suisse, hors du Canton de Vaud et Genève (2 nuits d'hébergement prises en charge)
- 4 jours s'ils viennent d'un pays européen (3 nuits d'hébergement prises en charge)
- 5 jours s'ils viennent d'un pays extra-européen (4 nuits d'hébergement prises en charge)

Le Festival prend en charge les frais d'hébergement pour une seule personne par film. Le Festival ne prend en charge ni les frais de transports ni d'autres frais.

16. LES JURYS ET PRIX

Le Jury Compétition Internationale – longs métrages décerne le Sesterce d'or au meilleur long métrage (CHF 20 000) et le Prix du Jury au long métrage le plus innovant (CHF 10 000) de la Compétition Internationale.

Le Jury Compétition Internationale – moyens et courts métrages décerne le Sesterce d'or au meilleur moyen métrage (CHF 10 000) et le Prix du Jury au moyen métrage le plus innovant (CHF 5 000), ainsi que le Sesterce d'or au meilleur court métrage (CHF 5 000) et le Prix du Jury au court métrage le plus innovant (CHF 2.500) de la Compétition Internationale.

Le Jury international Regard Neuf décerne le Sesterce d'argent Regard Neuf au meilleur long métrage (CHF 10 000) et le Prix du Jury au long métrage le plus innovant (CHF 5 000) de la section Regard Neuf.

Le Jury international Cinéma Suisse décerne le Sesterce d'argent au meilleur long métrage suisse toutes sections compétitives confondues (CHF 15 000). Il décerne également le Prix du Jury pour le film suisse le plus innovant (CHF 10 000).

Le Jury du Jeune Public, composé de jeunes étudiants de la région, décerne le prix pour le meilleur film de la section Premiers Pas (CHF 3 000).

Le Sesterce d'argent Prix du Public est décerné par le vote des spectateurs au meilleur long métrage de la section Grand Angle (CHF 10 000).

Le Jury Interreligieux prime, parmi les longs métrages de la Compétition Internationale, une œuvre qui met en lumière des questions de sens et d'orientation de la vie (CHF 5 000).

Le Jury Buyens-Chagoll récompense une œuvre à dimension humaniste qui met en lumière des récits développant des valeurs qui donnent sens à l'avenir des hommes (CHF 5 000).

17. PAIEMENT DES PRIX

Le montant des prix est versé (en CHF) au réalisateur.trice. À lui.elle de procéder à une éventuelle répartition de celui-ci en fonction des contrats qui le lient à ses partenaires.

18. PROMOTION ET PUBLICATION DES PRIX

Tous les films primés à Nyon, selon l'article 16, devront inclure visiblement le logo LAURÉAT 2017 VISIONS DU RÉEL – NYON sur leur documentation promotionnelle et sur la distribution nationale ou internationale de DVD. Les films non primés peuvent utiliser pour leur promotion le logo SÉLECTION OFFICIELLE 2017 VISIONS DU RÉEL – NYON. Ces logos sont mis à disposition par le Festival.

19. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Festival implique l'acceptation inconditionnelle de tous les articles de ce règlement. Seul le Directeur artistique du Festival a le droit de fixer des cas sortant du cadre de ce règlement et de décider des exceptions.

En cas de contradiction avec des versions dans une autre langue, seule la version française du Règlement Visions du Réel Édition 2017 fait foi.